

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2019

Présents : M. Jean-Paul Robin, M. Georges Montel, Mme Annie Coperet, Mme Françoise Coquillion, M. Jean-Pierre Botteron, M. Benoît Chagny, M. Pierre Coillard, M. Patrick Favre, Mme Anne-Marie Fuet, M. Alain Laforest, Mme Christiane Rampon.

Excusés : M. Jany Cancela (*pouvoir à Françoise Coquillion*), Mme Catherine Cinquin (*pouvoir à Anne-Marie Fuet*), Mme Annick Desplace (*pouvoir à Jean-Paul Robin*), Mme Valérie Matray (*pouvoir à Annie Coperet*),

Secrétaire de séance : Mme Christiane Rampon

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 juillet 2019

Observations :

Concernant la phrase « *Annie Coperet informe le conseil qu'elle a rencontré avec l'association IPP et Jean-Marc Laforest, M. Large, ancien instituteur de l'école de Durette. Celui-ci souhaite faire don de matériel ayant appartenu à l'école* », un conseiller fait remarquer que le mobilier ayant appartenu à l'école ne peut être « donné » du fait même qu'il appartient déjà à la collectivité.

Dans les observations relatives à l'approbation du compte-rendu du 20 mai 2019, il est précisé que la phrase « *une adjointe demande si des conseillers municipaux font partie de l'association Les amis du caveau afin qu'ils ne prennent pas part au vote en tant que conseiller municipal intéressé* » remplace la phrase initialement rédigée « *une adjointe souhaite que les personnes membres de l'association Les amis du caveau quittent la salle et ne participent pas au vote* ».

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 22 juillet 2019.

Informations

Mandatement des dépenses supérieures à 500 €

DGFIP : remboursement trop perçu taxe aménagement PC Jamot = 3 707,43 € - UBC Ingénierie : phase ACT travaux espace loisirs = 1 200 € - Renofors : travaux réparation des poteaux de soutènement + capotage = 8 399 € - Edf collectivités : consommation bâtiments communaux = 6 273,51 € - Engie : consommation bâtiments communaux = 18 935,48 € - Transport Favreau : gasoil non routier = 1 453,50 € - Fournitures scolaires = 4 174,49 € - CM CIC Leasing : loyers téléphones 2^{ème} 3^{ème} et 4^{ème} trimestres = 1 717,20 € - BNP Paribas : loyer + maintenance photocopieurs 3^{ème} trimestre = 1 521 € - Alain Berger : épareuse = 3 024 € - Florafruits : fleurs + terreau = 1 546,79 € - SEB : éclairage extérieur local voirie + salle des fêtes = 1 092,42 € - Socotec : vérification installations électriques et incendie = 3 470,91 € - L'art de Fer : fabrication croix blanche = 695 € - Pascal Chanudet : lavage vitres école et cantine = 528 € - Daniel Fleury : taille d'arbres = 1 776 € - Girard Leclerc : maintenance tracteur = 539,96 € - Yves Janin : maintenance extincteurs = 601.20 € - Isinet : contrat de maintenance informatique = 4 284 € - Aviva : assurance boxer = 604 € - Axa : assurance matériel agricole = 607.41 € - Cosmos géomètre : aménagement trottoir rue de la distillerie = 1 800 € - Cosmos géomètre : division parcelles commune / Taconet = 722,52 € - Maisonneuve : transport piscine avril mai et juin = 784 € - CCSB : 14 séances piscine = 1 960 € - CCSB : ADS 2018 = 5 410,18 € - SDMIS : contribution incendie 3^{ème} trimestre = 4 571 € - Beaujolais Basket : subvention « jeunes joueurs » = 1 000 € - Coopérative scolaire : subvention = 2 000 € - Sou des écoles : subvention restaurant scolaire = 3 760 € - Sou des écoles : subvention cabinet comptable = 650 € - Chat-Pito : participation fonctionnement = 1 068,85 € - Préfecture : FNGIR avril à août = 8 085 € - Trésorerie : taxe foncière = 5 580 €.

Autres informations :

Monsieur le Maire informe le conseil :

- des remerciements de la famille de Monsieur Yves Bertrand, Maire de Charentay, suite à son décès.
- des remerciements de Martine Dumontet pour l'organisation de son « pot de départ » à la retraite.
- d'un courrier de l'association des accidentés de la vie, section Belleville en Beaujolais, souhaitant organiser une vente de « fleurs de l'espoir » au profit de cette association, le dimanche 13 octobre prochain sur la place de l'église. Le conseil municipal répond favorablement à cette demande.
- d'un courrier de remerciements de l'amicale des donneurs de sang du Beaujolais pour le versement d'une subvention.
- d'un courrier de Jean-Paul et Joëlle Rampon demandant un changement de destination d'un bâtiment agricole sur le même terrain que leur habitation. Il est répondu que ce bâtiment n'est pas concerné par un changement de destination car il est situé en zone « U » et non en zone « A » ou « N ».
- d'un courrier de Bernard Perrut, député du Rhône, annonçant l'octroi de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) par la Préfecture, subvention d'un montant de 21 300 €.
- de l'arrêté attributif de la DETR par la Préfecture.

Urbanisme

Déclaration d'intention d'aliéner

Françoise Coquillion, adjointe à l'urbanisme, présente plusieurs DIA :

- pour la parcelle 079 AM 110 « les Rampaux ».

- pour la parcelle AL 100 « 95, rue Alexandre Poidebard ».
- pour la parcelle 079 AM 46 « 118, chemin de la place ».
- pour les parcelles AE 604 et 607 « la Haute Plaigne ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les parcelles concernées.

Cheminement piéton « route de la distillerie » : achat de terrain

Georges Montel, adjoint aux bâtiments et Patrick Favre, conseiller délégué à la voirie, informent le conseil municipal qu'il convient que la commune achète du terrain pour la création du cheminement piéton « route de la distillerie ». Les 2 propriétaires concernés ont été contactés. Une proposition d'achat leur a été faite au prix de 8 € le mètre². 1^{er} propriétaire = 253 m², 2^{ème} propriétaire = 85 m² soit une surface totale de 338 m². Le montant de cet achat s'éleverait à 2 704 € pour le terrain plus les frais de notaire estimés à 496 euros. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acheter les terrains au prix de 8 € le m² pour une surface totale de 338 m² pour la création du cheminement piéton « route de la distillerie » ; prend à sa charge les frais de notaire ; dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2019.

Finances : décisions modificatives – virements de crédits

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative pour :

- l'intégration de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),
- le remplacement de la porte de la maison associative,
- la mise en place d'un portail électrifié pour l'accès au local du comité des fêtes à l'espace loisirs,
- le changement d'une fenêtre châssis dans la cage d'escaliers du bâtiment de la mairie,
- de l'installation d'une cloison vitrée dans le secrétariat de mairie,
- de l'achat d'un aspirateur dorsal pour le ménage de l'école,
- de l'achat de terrains et des frais de notaire pour le cheminement piéton « route de la distillerie »,
- la régularisation pour le capital et les intérêts d'un emprunt,
- de l'octroi d'une subvention accordée au comité des fêtes pour l'organisation du Tour de France,

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Compte 66111 <i>Intérêts réglés à l'échéance</i>	+ 2 880 €	
Compte 6574 <i>Subv. Fonct. Person. Droit privé</i>	+ 250 €	
Compte 022 <i>Dépenses imprévues</i>	- 3 130 €	
Investissement	Dépenses	Recettes
Compte 1341 <i>Dotation d'équipement territoires ruraux</i>		+21 300 €
Compte 2313 <i>Immos en cours construction</i> Opération : divers bâtiments	+11 965 €	
Compte 2188 <i>Autres immos corporelles</i> Opération divers bâtiments	+ 660 €	
Compte 2315 <i>Immos en cours-inst.tech</i> Opération : acquisition foncière	+ 3200 €	
Compte 1641 <i>Emprunt en euros</i>	+ 4 941 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à la décision modificative telle que présentée.

Syder : Maintenance éclairage public

Georges Montel, délégué au Syder, présente au conseil une proposition de travaux de maintenance d'un luminaire « route de la distillerie ». Le montant de cette réparation s'élève à 442 € à payer en une seule fois. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux travaux de maintenance pour 442 € et payable en une seule fois.

Commissions communales et intercommunales

Commission bâtiments

Georges Montel, adjoint, informe le conseil municipal :

- des travaux programmés : remplacement de la porte de la maison associative – de la porte du local du comité des fêtes à l'espace loisirs par un portail électrifié – de la fenêtre châssis dans la cage d'escaliers du bâtiment de la mairie – de la mise en place d'une cloison dans le secrétariat.

- salle des fêtes : Le parquet a été démonté et la chape coulée. Le carrelage sera posé à partir du 30 septembre pour une réouverture de la salle le 5 octobre.
- espace loisirs : la réparation des poteaux en lamellé collé est terminée et le capotage est en cours. La porte donnant sur le terrain de basket extérieur a de nouveau été forcée. Une étude de sécurisation est en cours.
- local à la Chapelière : les 4 vitres ont été cassées, elles ne seront pas changées, des plaques de contreplaqué seront mises à la place.
- un permis de démolir devra être déposé pour le bâtiment « impasse de l'abattoir » appartenant à la commune. Le compteur électrique sera déposé avant la fin du mois de septembre.

Projets budget primitif 2020

- pour le multiservices : création d'une terrasse et d'une baie vitrée ouvrante pour l'accès depuis le bar, création d'une ouverture pour rendre le logement indépendant. Il précise qu'il faudra prendre en compte la sécurisation de ces ouvertures par des rideaux métalliques. Un mur de soutènement devra également être érigé en limite du terrain Taconet et le compteur de gaz devra être déplacé.
- pour la mairie : réfection des chéneaux et de la façade.

Commission fleurissement

Annie Coperet, adjointe, informe le conseil :

- que les géraniums ont « bien tenu » malgré la chaleur de cet été. La commission souhaiterait, pour tenter de les garder pour la saison prochaine, qu'ils soient stockés pendant l'hiver dans l'ancienne mairie de Durette.
- 2 arbres seront à replanter à la Chapelière : il est proposé de remettre 1 mûrier platane et 1 arbre de Judée.
- des vivaces et des plantes permanentes seront plantées dans les 2 bacs place de l'église. Il n'y aura peut-être pas de sapin de Noël cette année, mais les guirlandes électriques seront installées dans les arbres.

Commission communication

Annie Coperet, informe le conseil :

- qu'un Pêle-Mêle sortira avant la fin de l'année.
- que le site internet ne fonctionne pas correctement : en effet, dans les différents bandeaux, des photos se chevauchent. Elle travaille avec la société Isinet pour rétablir la mise en forme du site rapidement.

Commission tourisme

Annie Coperet informe le conseil :

- que la commission a émis un avis favorable à la proposition de Monsieur Large pour le prêt de mobilier « d'école » : 1 bureau, 1 copieur, des plumiers, des cartes qui seraient entreposés dans l'ancienne mairie de Durette. L'association IPP pourrait ouvrir cette salle pour des visites – de façon exceptionnelle – après lecture et acceptation du conseil lors de la prochaine réunion des conditions prédéfinies pour l'utilisation de celle-ci.
- que les portes ouvertes de l'Ecole de Chiens Guides d'Aveugles de Lyon et du Centre Est auront lieu samedi 29 septembre à Misérieux.
- que le ménage de l'église s'effectuera avant la Toussaint par une société de nettoyage, pour un montant de 500 €.
- qu'un rendez-vous avec le diocèse est prévu mi-octobre pour connaître les différentes démarches à suivre pour la rénovation de l'église.
- que Mme Martine PERRIER de Cercié, nouvelle correspondante du Progrès, s'est présentée ce matin en mairie.

Commission associations

Jean-Pierre Botteron informe les conseillers :

- qu'une réunion a eu lieu fin août, avec les associations utilisatrices des salles communales, afin de signer avec les responsables une convention d'occupation des locaux et de leur remettre les clés. Clés remises contre un chèque de caution.
- qu'un devis de 1250 € a été reçu pour la fabrication de 4 panneaux métalliques. Ces panneaux permettront d'annoncer les manifestations des associations communales et d'éviter l'affichage sauvage.
- que l'autolaveuse, en panne depuis mi-juillet, est chez les établissements Humbert pour réparation. Apparemment le fournisseur de l'électrovanne, basé en Italie, n'a toujours pas envoyé la pièce demandée. Un conseiller se propose de trouver un autre distributeur pour cette pièce.
- un bilan sur l'animation (550 €) et la décoration pour le passage du Tour de France a été présenté. Le comité des fêtes, l'association des commerçants et artisans, le Cru Régnié, le Caveau du Cru Régnié, le café de la place, Paul Cinquin et la commune ont participé à cet évènement.

- que la réunion de préparation du Raid Bleu aura lieu le 24 septembre.

Commission école

Anne-Marie Fuet, informe le conseil :

- que la rentrée scolaire s'est bien passée, l'école accueille cette année 130 élèves dont 33 en petite et moyenne section, et que 105 mangent à la cantine.
- qu'un conseil d'école exceptionnel aura lieu le 26 septembre à 18h00.

Commission voirie

Patrick Favre informe le conseil :

- que la société Eiffage a repris les travaux d'enrobé.
- que les travaux de réfection des trottoirs du « chemin de la place » débiteront le 24 septembre.
- que le 2^{ème} passage d'épareuse est en cours.
- qu'un devis a été demandé pour une cureuse de fossés.

Commission urbanisme

Françoise Coquillion, informe le conseil :

- que la commission s'est réunie le 10 septembre dernier pour finaliser, avec une personne de la CCSB, le dossier de modification du PLU.
- que le terrain Lapière à la Chapelière est loué actuellement à un pépiniériste. Une réponse est toujours attendue pour la dimension du futur bassin de rétention.

Plusieurs conseillers s'étonnent que le panneau du lotisseur « aux Rampaux » ne soit toujours pas enlevé malgré le courrier envoyé en lettre recommandée avec accusé de réception après le conseil municipal de juillet. Une relance lui sera faite par mail.

Questions diverses

Monsieur le Maire signale aux conseillers que le rapport annuel d'activité 2018 de la CCSB est disponible en mairie. Une demande sera faite pour pouvoir le consulter sous format dématérialisé.

Un conseiller signale qu'il faudrait voir le propriétaire du terrain « impasse des roseaux » pour qu'il enlève les gravats qu'il a entreposés au pied d'un des arbres.

Une conseillère souhaiterait savoir ce qu'il est possible de faire concernant les « décharges » entreposées sur terrains privés.

Une conseillère signale que les PAV de la Chapelière sont pleins.

Une conseillère souhaiterait savoir ou en est le recrutement pour le poste d'adjoint technique. Malgré les différentes annonces qui ont été diffusées, aucune candidature n'a été reçue.

Un conseiller souhaiterait savoir si Monsieur le Maire a rencontré le GFA Labruyère pour l'achat du terrain à côté du cimetière. Monsieur le Maire a rencontré un membre du GFA avant les vendanges, mais à ce jour, aucune proposition financière n'a été reçue.

Une conseillère signale que des sacs poubelles s'amoncellent au pont de Montmay. Il lui est répondu que ces déchets sont sur la commune de Quincié en Beaujolais et que le problème se reproduit tous les ans.

Un conseiller souhaiterait savoir si Monsieur le Maire connaît le coût des travaux de déviation de l'Ardières à Montmay.

Un conseiller signale que plusieurs courriers ont été envoyés aux propriétaires de terrain en bordure de la route menant à la « Combe Vallet » pour l'élagage de leurs arbres qui sont pris dans les fils téléphoniques. Certains propriétaires ne l'ont pas encore fait, ce qui pose problème pour une maison qui n'a plus de ligne de téléphone depuis un certain temps.

Une conseillère informe le conseil que les communes ne peuvent pas s'opposer à la mise en place des compteurs Linky. Par contre les communes peuvent envoyer un courrier à Enedis en stipulant qu'il faut laisser le libre choix aux administrés de faire installer ce compteur ou non.

La séance est levée à 21h54